



Filière fiscale : CAP Nationale du 9 juin 2011 Tableau d'avancement des Contrôleurs 1ère Classe – Année 2011

La CAP Nationale des Contrôleurs, présidée par M. GAULLIER, s'est tenue le 9 juin 2011 pour donner un avis sur le tableau d'avancement (T/A) au grade de Contrôleur des Impôts de 1^{ère} classe,

Au titre de 2011, le volume maximum de promotion est de 1 090.

La répartition de ces possibilités entre le tableau d'avancement et l'examen professionnel a été fixée aux 2/3 pour le T/A, soit 727 promotions.

1 - LES CHIFFRES

2 450 agents figuraient sur la plage statutaire (1 455 en 2010).

Le projet de tableau d'avancement 2011 diffusé avant la réunion de la CAPN comporte 682 agents dont 22 au bénéfice de l'âge.

Ce projet de tableau sera modifié en séance pour y faire figurer 15 agents admis en 2011 au concours de CP, et remplissant les conditions d'ancienneté pour être inscrits au 1^{er} janvier/2011.

L'administration a présenté aux représentants des personnels toutes ses excuses pour cette erreur.

La CAP aura donc à statuer sur 30 possibilités supplémentaires.

Au projet le dernier agent inscrit au choix normal détenait une ancienneté du 16 janvier 2011 dans le 9^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe.

Cette « élévation » de la coupure s'explique par l'arrivée en nombre d'agents issus des listes d'aptitude qui peuvent être promus à compter de cette année.

La CAP avait à statuer sur les dossiers d'agents écartés :

- 12 agents dont la manière de servir est très critiquable (12 en 2010)
- 10 faisant l'objet d'une marge d'évolution négative (17 en 2010)
- 9 agents non notés au titre de l'année 2008, gestion 2007 (8 en 2010)
- 13 agents ayant fait ou faisant l'objet d'une disciplinaire ou situés dans un contexte disciplinaire (9 en 2010.)

2 - APRÈS CAPN :

Pendant la CAP, ont été réintégrés après défense de leur dossier :

- 3 agents qui avaient été écartés pour manière de servir critiquable
- 1 agent ayant eu une sanction disciplinaire ancienne
- 1 agent non noté

À l'issue de la CAPN

La coupure se situe au 9^{ème} échelon, prise de rang au 29 mars/2011, noté 15.03 avec un accès au grade le 1^{er} septembre 2004 et né en 1961.

Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** – CAPN du 9 juin 2011

« Monsieur le Président,

Les représentants **F.O.-DGFIP** ne pouvaient débiter cette CAP sans dénoncer la poursuite de la politique gouvernementale de suppression d'emplois. Faire plus, toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public fiscal et financier, voilà le challenge que fixe le gouvernement aux agents de la DGFIP, comme il le fait pour l'ensemble des fonctionnaires.

Considérant que la mesure n'est pas suffisante et pour bien leur faire sentir dans quelle estime ils sont tenus, il gèle la valeur du point d'indice des agents de la Fonction publique pour 2011 et 2012.

Moins de fonctionnaires, c'est forcément moins de service public et moins d'équité de traitement pour les citoyens. La médiatisation de certaines affaires, comme cela a pu être le cas dernièrement pour les services judiciaires, font prendre conscience à tous que le service public n'a plus les moyens d'assurer correctement ses missions.

Malheureusement, le Ministère du Budget n'est pas en reste et la DGFIP encore moins.

La situation dans les services des Finances Publiques se dégrade quotidiennement. La souffrance au travail est une réalité, et les agents ont dans la bouche le goût amer du travail inachevé par faute de moyens.

Pour la catégorie B, ce n'est ni le NES, ni le prochain volume du plan de qualification (maintenu au niveau du précédent pour notre ministère) qui va mettre un peu de couleur dans leur gris quotidien...

Et ce n'est pas non plus ce tableau d'avancement au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, même si le nombre de possibilités de promotion est de 727 pour 2011.

À ce stade, **F.O.-DGFIP rappelle qu'il revendique le passage au grade supérieur** dès que les conditions statutaires sont remplies. Or, le dernier agent inscrit au choix normal, au stade de ce projet, selon un déroulement de carrière statutaire aurait dû être promu il y a 8 ans !!!

F.O.-DGFIP dénonce également la mise en place dans la catégorie B de deux concours professionnels.

Le projet de tableau comporte actuellement 682 possibilités de promotion. Compte tenu de la réinscription de 15 agents exclus à tort, pour cause de concours CP, il reste donc 30 possibilités.

F.O.-DGFIP demande que la Direction Générale ait une approche moins restrictive sur les dossiers des agents écartés ».

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO
la force syndicale **DGFIP**

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu